



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau n°207 sur la commune de Tonnay-Charente

Il sera procédé à une enquête publique du **lundi 22 mai 2023 au mardi 6 juin 2023 inclus** sur la commune de Tonnay-Charente, soit une durée de 16 jours, portant sur la demande de suppression du passage à niveau n°207 (PN 207).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : SNCF RESEAU, Infrapôle Poitou-Charentes, 27 boulevard du grand cerf 86000 POITIERS, contact : Laurent CHAIGNEAU

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Madame Christine YON, Ingénieur des techniques de l'équipement rural, est nommée commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de Tonnay-Charente, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17 000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie de Tonnay-Charente aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie, 81 rue Alsace Lorraine 17430 Tonnay-Charente. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Tonnay-Charente, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Lundi 22 mai 2023 : 9h-12h

Lundi 5 juin 2023 : 14h30-17h30

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Tonnay-Charente,
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime